



INGRIDD

Filière de Groupe Sapiens International

Institut de Gestion des Risques Industriels et du Développement Durable

Exploration Géologique / Gestion de la Santé Sécurité et Situations d'Urgence /
Gestion des Aspects Environnementaux / Géosciences Appliquées /
Qualité Hygiène Santé Sécurité Environnement

BTS d'état
Licences - Masters

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

CYCLE BTS D'ETAT

Filières du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) :

- Exploration Géologique (EGEO) ;
- Gestion de la Santé Sécurité et Situations d'Urgence (GSSSU) ;
- Gestion des Aspects Environnementaux (GAE).

Année académique 2026 / 2027

INGRIDD
Institut de Gestion des Risques Industriels et du Développement Durable
Institution Privée d'Enseignement Supérieur

LES CLÉS DE LA QUALITÉ

- Institution Privée d'Enseignement Supérieur reconnue par le MESRI
- Classée Institution Privée d'Enseignement Supérieur de bonne qualité.
- Respect rigoureux du calendrier académique, dans une application maîtrisée du système LMD.
- Sorties terrains alliant cours théoriques et pratiques.
- Vie étudiante pleine d'activités pour un auto épanouissement.

A PROPOS D'INGRIDD

Fort de 15 années d'expérience, INGRIDD est une Institution Privée d'Enseignement Supérieur de formation professionnelle spécialisée dans les métiers de la Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement (QHSSE) et du Développement Durable.

NOS DIPLÔMES

- BTS D'ETAT**
Deux (2) ans de formation
- LICENCES**
Trois (3) ans de formation
- MASTERS**
Deux (2) ans de formation

CONTACT

(+226) 25.41.79.24
(+226) 03.03.00.73 // 01.64.20.20
www.ingridd.net
info@institut-ingridd.net
01 BP 1555 OUAGADOUGOU 01 - BURKINA FASO

L'Institut de Gestion des Risques Industriels et du Développement Durable (INGRIDD) prépare, en deux (2) ans, au Brevet de Technicien Supérieur (BTS) d'État dans ces trois filières. Cette formation est destinée aux titulaires du Baccalauréat et vise à former des techniciens supérieurs immédiatement opérationnels, capables de répondre aux besoins des secteurs des mines, de l'industrie, de l'environnement, de la santé et sécurité au travail ainsi que de la gestion des situations d'urgence. Alliant enseignements théoriques, travaux pratiques et stages professionnels, le BTS permet une insertion rapide sur le marché de l'emploi ou la poursuite des études dans des cycles supérieurs.

1. Coûts et modalités de paiement

Scolarités et modalités des paiements du cycle des BTS D'ETAT INGRIDD 2026/2027

FILIERES / MODALITES	EXPLORATION GÉOLOGIQUE		GESTION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX		GESTION DE LA SANTÉ SÉCURITÉ ET SITUATIONS D'URGENCE	
	BTS 1 ^{re} année	BTS 2 ^e année	BTS 1 ^{re} année	BTS 2 ^e année	BTS 1 ^{re} année	BTS 2 ^e année
Inscription (1/2 scolarité annuelle au minimum)	260.000	310.000	235.000	260.000	235.000	260.000
1er versement 1 mois après le début des cours	110.000	110.000	85.000	90.000	85.000	90.000
2ème versement 2 mois après le début des cours	100.000	100.000	75.000	85.000	75.000	85.000
3ème versement 3 mois après le début des cours	50.000	100.000	75.000	85.000	75.000	85.000
TOTAL	520.000	620.000	470.000	520.000	470.000	520.000

N.B. :

- 50 % à l'inscription et 50 % restant un mois après l'inscription, en 3 traites mensuelles de l'année académique.
- Frais d'inscription et réinscription des affectés de l'Etat sur campus faso : 15 000 F CFA.
- Rentrée et début des cours : octobre.
- Frais d'examens BTS d'État : 30 000 F CFA.

Mode de paiement

Versement bancaire à effectuer au compte bancaire de INGRIDD (n° 1001 35864724101 25) à **CORIS BANK INTERNATIONAL**, et présentation du bordereau de versement à la comptabilité de INGRIDD.

<u>Orange Money</u> *144*10*2745877*Montant#	<u>Moov Money</u> *555*4*1*1053974*Montant#	<u>Telecel Money</u> *808*4*1*6254338*Montant#
---	--	---

Après paiement, **envoyer une capture d'écran du paiement à la comptabilité par e-mail :**

info@institut-ingrid.net ou au numéro : +226 64 63 62 42

2. Autres frais

- Le droit de participation à l'examen, versé à la coordination de l'examen, revient à l'ensemble des candidats.
- Les frais de soutenance s'élèvent à 30 000 F CFA. Ces frais sont obligatoirement payables au dépôt du rapport, dans les délais réglementaires.

3. Clauses particulières

- Tout étudiant dont la scolarité n'est pas payée au plus tard aux dates indiquées fera l'objet d'une exclusion provisoire et ne sera admis dans sa classe qu'après paiement de la tranche concernée.
- Toute somme versée reste définitivement acquise par l'établissement.
- Toute scolarité entamée est intégralement due.
- Tout versement de la scolarité effectué en dehors du service affecté à cet effet à INGRIDD engage la seule responsabilité de l'auteur.
- Un reçu de versement doit être exigé pour tout règlement.
- La suspension ou le report de l'année académique est obligatoirement soumis à une procédure particulière ; dans tous les cas, elle n'est pas possible après 3 mois de cours.
- L'admissibilité acquise pour un diplôme ne saurait dépasser trois (3) années. Passé ce délai, pour être autorisé à soutenir, l'étudiant devra reprendre une inscription normale.

4. Code vestimentaire

Chaque étudiant doit posséder obligatoirement, à la rentrée académique, un uniforme de cours comprenant :

Offerts par l'institut :

- Cravate et t-shirt.

À la charge de l'étudiant :

- Costume et pantalon bleu nuit, plus chemise bleu clair.
- Uniforme de terrain, plus paire de chaussures de sécurité, ainsi qu'un gilet fluorescent pour les sorties d'études et de terrain.

5. Composition du dossier d'inscription

Le dossier est reçu au secrétariat de INGRIDD et comprend :

- Une fiche d'inscription fournie par l'Administration, dûment renseignée par l'étudiant ;
- Deux (02) photos d'identité de même prise ;
- Une photocopie légalisée de la CNIB ou du Passeport ;
- Une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- Une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de succès au Baccalauréat ;
- Un Identifiant National Étudiant (INE) ;
- Une Attestation de l'Immersion Patriotique pour les étudiants burkinabè (Baccalauréat obtenu de 2025 à aujourd'hui) ;
- Les relevés de notes des niveaux inférieurs, pour toute inscription en cours de cycle ;
- Un engagement à respecter les règlements de l'institut (formulaire disponible à l'Administration).

Le Directeur Général / P.I.

TAPSOBA N. François